

Prévention Santé Environnement LE SUIVI MEDICAL DES SALARIES

Objectifs d'apprentissage :

- Repérer les examens médicaux dans le cadre du travail.

PRÉVENTION
SANTÉ
ENVIRONNEMENT**Consigne : Lis attentivement la situation suivante. Réponds aux questions.**

Laëticia vient de prendre **la direction d'une entreprise**. Elle devient **responsable de la surveillance médicale** de ses salariés. Elle met en place un suivi grâce aux informations données par le Service de santé au travail.

Lors de sa première semaine de travail, elle doit **gérer trois dossiers** :

- celui d'Amandine qui, suite à un arrêt de travail de 2 mois pour une chute de cheval, doit reprendre son travail ;
- celui de Kevin, qui n'a pas son vaccin DTP à jour d'après le médecin du travail ;
- et celui de Mélanie, qui vient juste de signer un CDI dans l'entreprise.

QUI ? Quelle personne est concernée ?

C'est Laëticia, nouvelle directrice d'une entreprise.

QUOI ? Quel est le problème ? Que doit-elle faire ?

Elle doit gérer trois dossiers en lien avec la santé d'Amandine, de Kevin et de Mélanie.

Pourquoi Laëticia doit-elle régler le problème ?

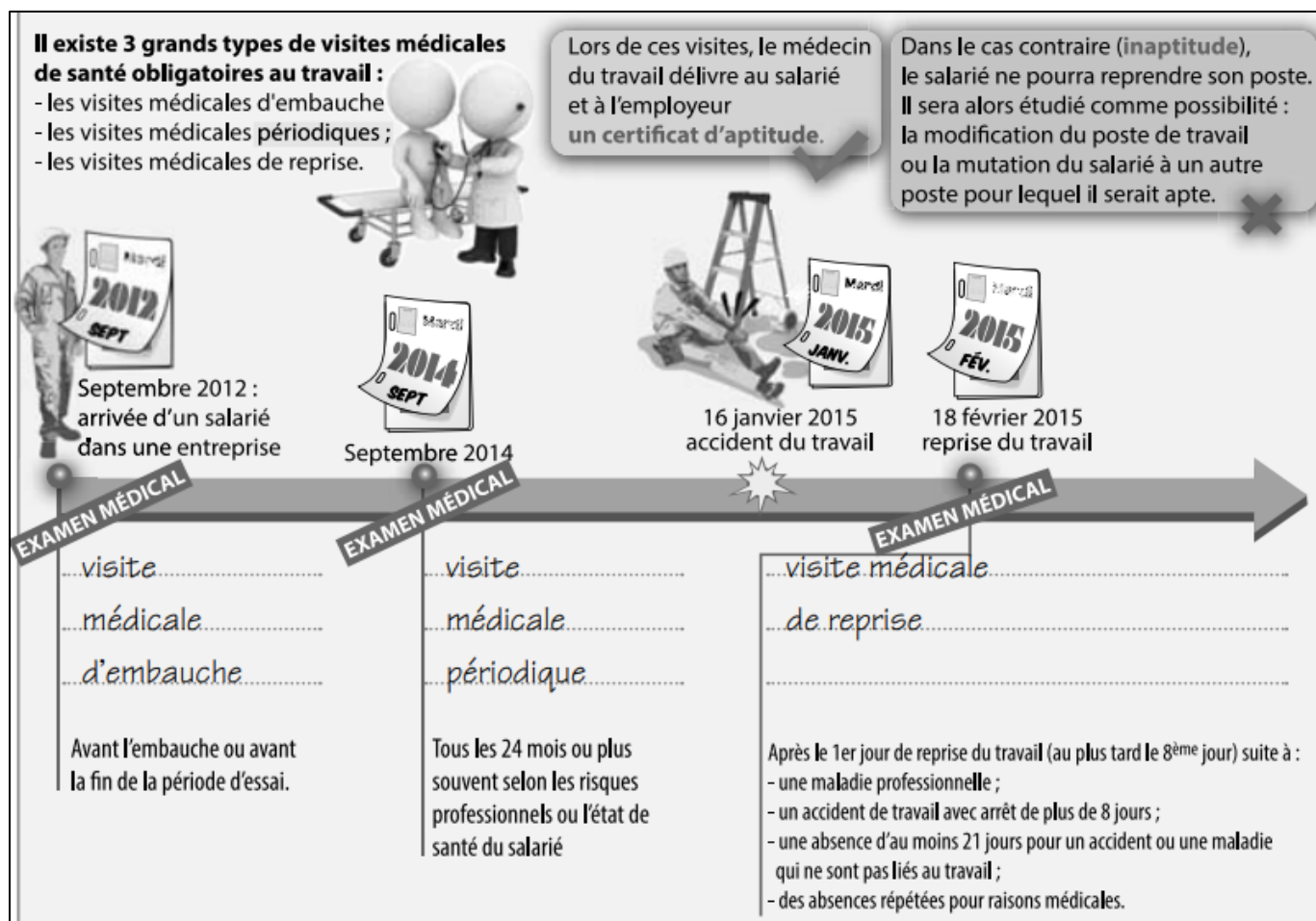
En tant que directrice, elle est responsable de la santé de ses employés.

Le service de santé au travail ou « médecine du Travail » permet de contrôler la santé des employés.

Regarde les vidéos suivantes, pour comprendre leur rôle.

Vidéo 1 <https://youtu.be/Hj9g5MaYSW8>

Vidéo 2 <https://youtu.be/CRicTDPPodY>

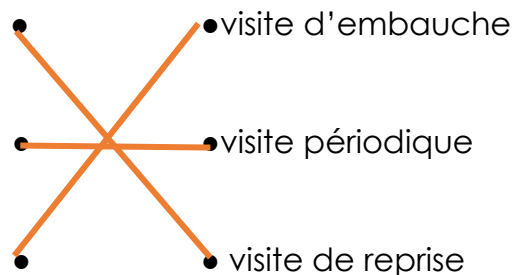


Consigne : Observe le document et relie chaque cas à la visite obligatoire correspondante.

Suite à une fracture de la jambe en jouant au football, Joakim vient juste de finir sa longue rééducation.

Cela fait maintenant 2 ans que Matthieu a passé sa visite d'embauche.

Anthony vient juste de signer un CDD.



Pour chaque situation, coche l'examen adapté :

	Aucune Visite	Visite d'embauche	Viste périodique	Visite de reprise
a) Un nouvel employé pendant sa période d'essai.		X		
b) Une employée qui a eu une maladie professionnelle.				X
c) Un salarié victime d'un accident du travail avec un arrêt de 2 jours.	X			
d) Un salarié qui n'a pas vu le médecin du travail depuis plus de 2 ans.			X	
e) Un salarié victime d'un accident de travail avec un arrêt de 35 jours				X